à conserver

DÉCHETS GUIDE PRATIQUE

Co.RAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ALBERTVILLE

ÉDITION 2015

Je réduis mes déchets, Je trie ... J'agis !

www.coral.fr



RÉDUIRE SES DÉCHETS

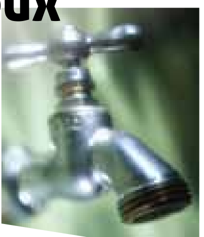
Objectif zéro déchets

La quantité d'ordures ménagères produites a doublé en 40 ans

Encore plus d'ordures ménagères, c'est :
>gaspiller des matières premières... des ressources qui ne sont pas inépuisables.
>risquer de manquer de moyens de traitement (incinération, enfouissement) à moyen terme.

Réduire sa production de déchets, c'est :
>préserver l'environnement en limitant l'utilisation des ressources naturelles et en diminuant la quantité d'ordures incinérées ou enfouies.
>mieux maîtriser le coût financier du traitement des déchets.

Acheter mieux



Préférer l'eau du robinet. Elle est 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille et permet d'éviter 10 kgs de déchets par an et par habitant.

Eviter les emballages individuels et les sur-emballages. Privilégier les grands contenants, les produits à la coupe, au détail ou en vrac à ceux en barquette plastique. C'est souvent moins coûteux. Savez-vous que le prix de l'emballage peut même dépasser le prix du produit qu'il contient ?

Privilégier les produits réutilisables (rechargeables - stylos, piles... ; lavables - torchons, éponges...) **aux produits jetables** (lingettes, essuie-tout, gobelets, assiettes en plastique, rasoirs jetables...).

Offrir des cadeaux « dématérialisés » (places de spectacles, de cinéma...).

Autocollant « Stop Pub »



Refuser la publicité dans sa boîte aux lettres, 40 kgs de déchets en moins par an et par foyer.

Utiliser mieux

Utiliser les 2 faces du papier, n'imprimer que ce qui est nécessaire.

Utiliser la fonction brouillon pour les impressions. 30% d'économie d'encre et moins de cartouches à jeter !

Utiliser et entretenir correctement les appareils électriques et électroniques permet de prolonger leur durée de vie. Pensez à lire le mode d'emploi !

Respecter les doses conseillées permet d'obtenir un résultat optimal en faisant des économies : moins de produit d'entretien utilisé, c'est moins de bouteilles à jeter.

Réutiliser, réparer... Echanger, donner

Avant de jeter un objet, je me pose quelques questions :
Est-il réutilisable ? Est-il réparable ?
Est-il utile à quelqu'un d'autre ?



DÉCHETS COMPOSTABLES

30% de la poubelle en moins

DÉCHETS COMPOSTABLES





Épluchures

Restes de repas


Coquilles d'oeufs


Feuilles, plantes, tontes de pelouses, tailles de haies


Sciure, copeaux de bois


Sachets de thé, marc/filtres de café

NON !



- Os, arêtes
- Restes de viandes
- Huiles
- Pelures d'agrumes



- Excréments d'animaux, litière



- Végétaux grossiers (diamètre supérieur à 2-3 cm)



- Tailles de résineux



- Mauvaises herbes montées en graine



- Plantes malades



- Déchets de jardin traités chimiquement



- Renouée du Japon


Litière

Résineux



Le compostage collectif

à l'échelle d'un quartier, d'un immeuble

Des composteurs sont mis à disposition des habitants pour qu'ils y déposent tous leurs déchets compostables. Un maître composteur se charge de la bonne maturation du compost. Ce fertilisant "fait maison" est ensuite distribué aux participants qui le souhaitent.

La Co.RAL peut vous soutenir dans votre projet : Animateurs du tri - 04 79 10 03 68 - animateursdutri@coral.fr



Le compostage individuel

dans un jardin

On peut faire du compost en tas ou dans un composteur directement posé sur le sol.

Pour commander votre composteur, inscrivez-vous auprès de la Co.RAL : Animateurs du tri - 04 79 10 03 68 - animateursdutri@coral.fr

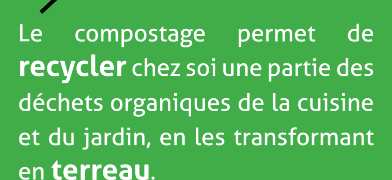


Les lombricomposteurs

à l'intérieur

Pour ceux qui ne disposent pas d'espace vert, il existe les lombricomposteurs, ces appareils sont composés de plateaux emboîtés dans lesquels des vers de terre circulent pour décomposer les déchets.

En vente dans le commerce



Le compostage permet de **recycler** chez soi une partie des déchets organiques de la cuisine et du jardin, en les transformant en **terreau**.

EMBALLAGES MÉNAGERS

Je trie

PAPIERS ET EMBALLAGES

Papiers, prospectus, journaux, magazines, catalogues, annuaires

Pochettes Kraft, enveloppes

Cartonnettes

Boîtes en métal et aérosols

Briques alimentaires

Bouteilles et flacons en plastique

NON !

Films plastiques ➥Ordures ménagères

Gros cartons ➥Déchèterie

Barquettes plastiques

Pots de yaourt

Sacs plastiques

➥Ordures ménagères



VERRE

Bouteilles

Pots et bocaux

NON !

Vaisselle

Ampoule

Vitrage

Verre

➥Déchèterie



ORDURES MÉNAGÈRES

Déchets ménagers non recyclables

NON !

- Emballages et papiers recyclables interdits
- Verre interdit

Où déposer mes déchets ?

La Communauté de Communes de la Région d'Albertville met à votre disposition des bacs et des conteneurs.

> Pour le tri des papiers et emballages

Selon votre lieu d'habitation :

- *bacs individuels* *(voir mode d'emploi p.7)*
- *bacs collectifs*
- *conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés*

> Pour le tri du verre

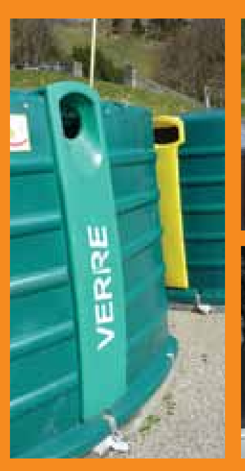
- *conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés*

> Ordures ménagères

Selon votre lieu d'habitation :

- *bacs individuels* *(voir mode d'emploi p.7)*
- *bacs collectifs*
- *conteneurs semi-enterrés et enterrés*

Où sont les conteneurs ?







Contactez les Animateurs du Tri
04 79 10 03 68 • www.coral.fr



Les flux de tri jaune et bleu sont regroupés à partir du 5 janvier 2015, pour simplifier le geste de tri et augmenter les déchets triés.

Que deviennent mes déchets ?

> Tri des papiers et emballages

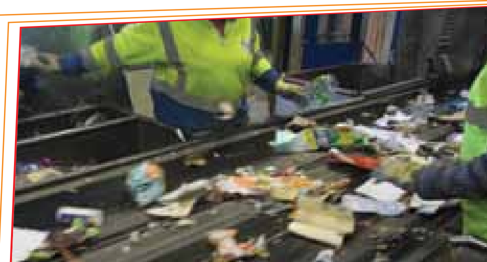
Le tri par matière est fait à la main au Centre de tri de Gilly-sur-Isère. Les déchets sont ensuite envoyés dans les usines de recyclage.

> Verre

Déposé dans les conteneurs de tri, le verre peut être recyclé à l'infini par les verriers.

> Ordures ménagères

Tout ce qui est jeté dans les bacs d'ordures ménagères est incinéré à Chambéry. Les ordures ménagères ne sont jamais retriées.



Le centre de tri de Gilly-sur-Isère est géré par le syndicat mixte Savoie Déchets depuis septembre 2014.

LES DÉCHETS EN QUESTIONS





Le tri ?

> Doit-on laver les déchets ?

***Non**, il n'est pas nécessaire de laver les déchets mis dans les bacs de tri. Par contre, il est impératif de bien les vider.*



> Peut-on emboîter les déchets ?





***Non**, parce que les déchets emboîtés ne peuvent pas être retriés au centre de tri. Tous les déchets triés doivent être déposés en vrac.*

> Peut-on mettre du papier déchiqueté dans le bac de tri ?

Oui et non.
***Oui** si le papier est déchiqueté en fils, les fils peuvent être retriés au centre de tri.*
***Non** si le papier est broyé en confettis, les morceaux sont trop petits pour être retriés au centre de tri.*



***Ce logo ne signifie pas que l'emballage est recyclable** mais que le fabriquant participe financièrement au Programme Français de valorisation des emballages ménagers.*

Les ordures ménagères ?

> Les ordures ménagères sont-elles retriées ?



***NON !** Les ordures ménagères ne sont jamais retriées, tout part à l'incinération. Par exemple, une bouteille en verre jetée dans les ordures ménagères ne sera pas recyclée mais incinérée.*

> Les dépôts à côté des bacs sont-ils ramassés?

***NON !** Ces dépôts sont interdits et les encombrants ou déchets dangereux déposés à côté des bacs ou des conteneurs ne sont jamais ramassés par les camions de collecte.*



BACS ET CONTENEURS

Nous collectons vos déchets

Les bacs, mode d'emploi



Pour le bon déroulement de la collecte, vos bacs doivent être :

> Sortis le jour de leur collecte de 6h du matin à 13h
> Positionnés sur le circuit de collecte
> Sortis quand ils sont pleins
> Rentrés après leur collecte

> Propriété
Les bacs sont mis à votre disposition mais restent la propriété de la Co.RAL. Ils restent attachés au bâtiment auquel ils sont attribués.
En cas de déménagement, il faut les nettoyer, les laisser sur place et téléphoner aux Animateurs du Tri pour informer du changement.

> Utilisation
Les bacs de collecte sont exclusivement réservés aux déchets ménagers. Ils doivent être utilisés conformément aux consignes de tri. Merci de respecter cet usage.
Les bacs doivent être positionnés sur le circuit de collecte lorsqu'ils sont pleins, au jour de ramassage indiqué. Une fois vides, ils ne doivent pas rester sur la voie publique.

Pour connaître les jours de collecte des bacs d'ordures ménagères et des bacs de tri, consulter www.coral.fr

> Nettoyage et maintenance
Le nettoyage des bacs est à la charge de l'utilisateur. Un entretien régulier avec du désinfectant garantit une certaine hygiène à votre poubelle et améliore le travail des employés de collecte de la Co.RAL.
La maintenance est assurée par la Co.RAL. Si le couvercle se casse, une roulette part, si le conteneur se fend ou pour tout autre dysfonctionnement, il faut téléphoner aux Animateurs du Tri pour que les services techniques résolvent le problème.

> Vol ou vandalisme
En cas de vol ou d'incendie de votre bac, il faut contacter les services de police, puis transmettre un justificatif de déclaration aux Animateurs du Tri pour que la Co.RAL puisse remplacer le bac.



SACS obligatoires dans les bacs et conteneurs d'ordures ménagères

VRAC obligatoire dans les bacs et conteneurs de tri



Les conteneurs, mode d'emploi



Conteneurs enterrés, semi-enterrés ou aériens

> Utilisation
Les ouvertures des conteneurs d'ordures ménagères sont adaptées aux sacs de 50 litres. Merci de ne pas mettre de sacs plus gros ou de gros objets, cela bloquerait les ouvertures et endommagerait les conteneurs.

> Nettoyage et maintenance
Si vous constatez un problème lors de l'utilisation des plateformes, il faut contacter les Animateurs du Tri.

NON !

Il est interdit de déposer des déchets à côté des bacs et des conteneurs.

Utilisez la déchèterie pour les cartons et encombrants.

ENCOMBRANTS DÉCHETS DANGEREUX



DÉCHETS ENCOMBRANTS ET DANGEREUX



Déchèteries





- Encombrants
- Métaux
- Cartons
- Gravats
- Plâtre
- Plastiques durs - PVC
- Polystyrène
- Pneumatiques



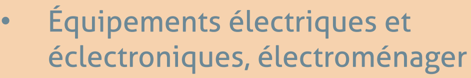

- Feuilles, tontes, tailles, branchages
- Bois non traité (palettes...)
- Bois traité (aggloméré, bois peints...)



- Radiographies
- Batteries
- Produits toxiques (peintures, désherbants, insecticides...)




- Filtres à huile
- Huiles de vidange
- Huiles de fritures



- Équipements électriques et éclectroniques, électroménager
  - Électoménager froid
  - Électroménager hors froid
  - Petits appareils en mélange (sèche-cheveux, jouet électrique....)
  - Écrans



- Piles
- Cartouches d'encre d'imprimantes
- Ampoules électriques



à déposer aussi dans les magasins



NON !




- Ordures ménagères
- Déchets putrescibles (excepté les déchets verts)
- Cadavres d'animaux
- Renouée du Japon
- Graisses et boues de station d'épuration, lisiers et fumiers
- Produits chimiques à usage industriel
- Éléments entiers de voiture ou de camion
- Bois traités à coeur (traverses de chemin de fer, poteaux téléphoniques, pontons...)
- Déchets radioactifs
- Déchets contenant de l'amiante
- Munitions et armements hors d'usage
- Bouteilles de gaz
- Extincteurs
- Boîtes jaunes DASRI

Pour savoir où déposer ces déchets, contactez les animateurs du tri.

Les déchets **toxiques**, **dangereux** ou **encombrants** ne vont pas dans votre poubelle mais en déchèterie, pour qu'ils soient dépollués et / ou recyclés.

Les déchèteries

> 3 sites

Déchèterie de Gilly-sur-Isère • *Zone industrielle de Terre-Neuve*
lundi au samedi 8h-12h30 / 13h30-18h
dimanche 8h-12h30

Déchèterie de La Bâthie • *Langon*
lundi, mercredi 13h30-17h
jeudi 9h-12h30
samedi 8h-12h30 / 13h30-17h

Déchèterie d'Ugine • *Zone industrielle des Bavelins*
mardi, jeudi et samedi 8h-12h30 / 13h30-17h
dimanche 8h-12h30

> Déchèteries fermées les jours fériés

> Conditions d'accès

Particuliers • *gratuit jusqu'à 3m³ par jour*
Professionnels • *carte d'accès obligatoire • payant*
Pour tous • *dépôts limités à 5m³ par jour*

> Autres déchets acceptés

En plus des déchets encombrants et/ou dangereux, (page ci-contre), les déchèteries acceptent les textiles (voir p.10) et les emballages ménagers (voir p.4).

Pour votre sécurité, les 3 déchèteries sont munies de barrières et murets conformes à la règlementation.

Reprise «Un pour Un»

Lors de l'achat d'un équipement électrique ou électronique neuf, pensez à rapporter l'ancien appareil équivalent dans votre magasin. S'ils ne peuvent pas être réparés, les appareils sont démantelés puis dépollués et recyclés.



Déchets verts :
pensez au compostage ou au broyage



TEXTILES DÉCHETS MÉDICAUX

Je trie les vêtements et les médicaments

TEXTILES

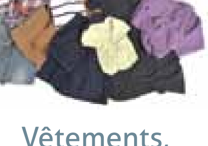


Déchèteries
Bennes textiles









Vêtements, linge de maison



Chaussures, maroquinerie



Peluches

Communes où sont situées les bennes textiles :

- Albertville
- Gilly-sur-Isère
- Grignon
- La Bâthie
- Marthod
- Mercury
- Pallud
- Saint-Paul-sur-Isère
- Ugine
- Venthon



Que deviennent les textiles ?

Les textiles sont triés en 125 catégories au centre de tri textiles d'Ugine.
Les vêtements et les chaussures en bon état sont réutilisés. Les autres servent à la fabrication de chiffons ou sont efficlochés pour reclycler les fibres. Les fibres peuvent notamment être utilisées pour l'isolation.



DÉCHETS MÉDICAUX



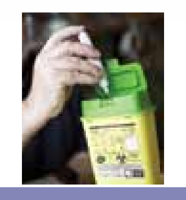
Pharmacies
Points de collecte DASTRI







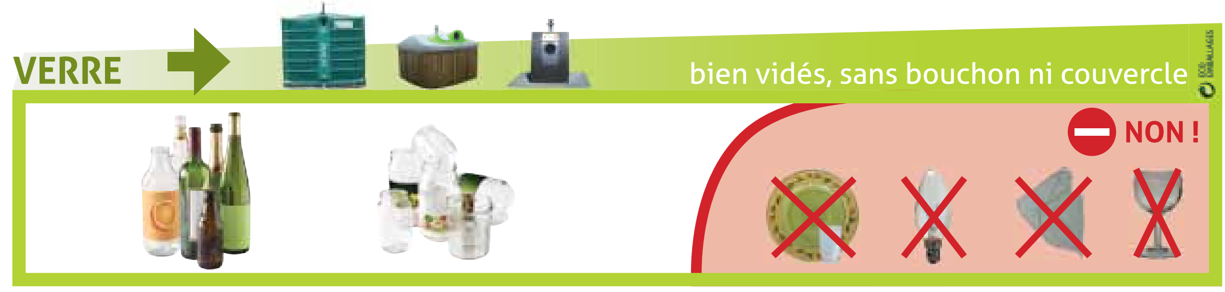
Médicaments
➥ **Pharmacie**

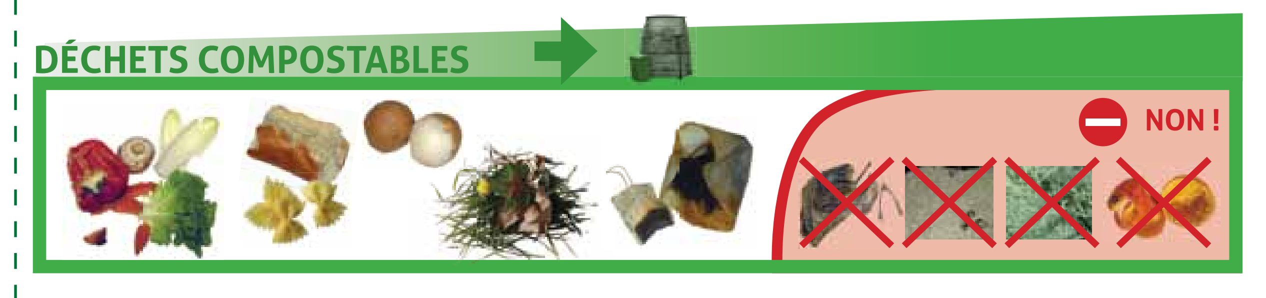


Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux - DASRI (aiguilles, seringues, lancettes, cathéters...)
➥ **Demander une boîte à la pharmacie puis la déposer dans les points de collecte référencés par DASTRI • www.dastri.fr**

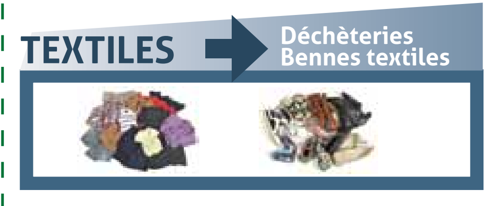
Conception : Co.RAL • **Crédits photos :** Co.RAL, P. Desgrieux/Eco-Emballages, V. Lang/DASTRI , Laurent Beaumont-Atelier-111/Savoie-Déchets, Eco-TLC, mediarts.ch-Fotolia.com • **Impression :** papier recyclé **26000 ex.** • **Décembre 2014**


PAPIERS ET EMBALLAGES
NON !


VERRE
bien vidés, sans bouchon ni couvercle
NON !


DÉCHETS COMPOSTABLES
NON !


DÉCHETS ENCOMBRANTS ET DANGEREUX
Déchèteries
*Magasins
NON !


TEXTILES
Déchèteries
Bennes textiles


DÉCHETS MÉDICAUX
Pharmacies
Points de collecte DASTRI

Je réduis mes déchets,
Je trie ... J'agis !

Mémo collecte

Si vos déchets sont collectés en bacs, cochez leur jour de collecte

Bac d'ordures ménagères non recyclables

◯ Lundi ◯ Mardi ◯ Mercredi ◯ Jeudi ◯ Vendredi

Bac de tri jaune (papiers et emballages)

◯ Lundi ◯ Mardi ◯ Mercredi ◯ Jeudi ◯ Vendredi

Déchets collectés en conteneurs



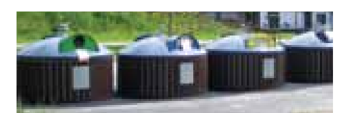
Conteneur à verre le plus proche :

....



Conteneurs à verre et jaunes les plus proches :

....



Plateforme de conteneurs enterrés ou semi-enterrés
ordures ménagères • conteneur jaune • verre

Pour tout problème de collecte,
Pour toute demande de bac,
Pour toute information sur le devenir des déchets,
En cas de doute sur les consignes de tri,
Pour plus de conseils sur le mode d'emploi du compostage...

... les animateurs du tri sont là pour vous conseiller et vous informer.

UNE QUESTION ?

04 79 10 03 68

animateursdutri@coral.fr

www.coral.fr

Animateurs du tri

- *L'Arpège • 2 avenue des Chasseurs Alpins • 73200 Albertville*
- *Horaires d'ouverture au public : lundi au vendredi 8h30-12h*

